

SOCIETE NAUTIQUE DE CHATELLERAULT CVHP PLAN D'EAU DE ST CYR

AVIS DE COURSE

REGATE DE YOLE OK
SAMEDI DIMANCHE 29 ET 30 MARS 2025
GRADE : 5A

PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

AVERTISSEMENT ET SENSIBILISATION PLANTES AQUATIQUES PLANS D'EAU INTERIEURS

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

- ✓ Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).
- ✓ Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
- ✓ Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
- ✓ Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
- ✓ Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

NP dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025 2028.
- 1.2 les règlements fédéraux
- 1.3 Tout autre document applicable le jours de l'épreuve

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après le 28/03/2025 10h00 auprès de la Société Nautique de Châtellerault (SNC), Autorité Organisatrice (AO) situé sur la base de nautique de Beaumont St Cyr 86130
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://cvhp.odoo.com>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information se situe sur les fenêtres de la façade Ouest du Club.
- 3.2 Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable à l'adresse suivante : <https://cvhp.odoo.com>
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne devra ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les yoles OK conformes à leurs règles de jauge, skippees par des adhérents de l'ASPRYOK à jour de leur cotisation 2025.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription : Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- 4.2.2 Pour le bateau :
- Le certificat de jauge.
 - Un contrôle de l'adhésion à la classe pourra être fait lors de la confirmation d'inscription.
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne en suivant le lien ci-dessous : <https://cvhp.odoo.com/event>
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.5 Les inscriptions seront acceptées jusqu'au **14/03/25 23h30**

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription par bateau
YOLE OK	60,00 €

Ils comprennent l'inscription à la régata et les deux petits déjeuners,

6 CONTROLE DES ÉQUIPEMENTS

- 6.1 Lors de l'inscription chaque concurrent doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide pour la yole OK avec laquelle il souhaite concourir.
- 6.2 [DP] Il est recommandé que les concurrents s'assurent préalablement à la première course que leur bateau est conforme aux règles de classe des yoles OK.
- 6.3 Les bateaux pourront être contrôlés à tout moment, y compris sur l'eau, à la discrétion du Comité de Course.
- 6.4 L'AO ne fournira pas de poids compensateur éventuels.

7 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

[DP] Comme défini dans la règle C.3.2 des règles de jauge de la classe des yoles OK, le poids des vêtements portés au-dessus du genou et de l'équipement du coureur ne devra pas excéder 10 kilogrammes, tels que pesés selon les prescriptions de l'annexe H des RCV

8 PROGRAMME

- 8.1 Accueil : A partir du vendredi 28 mars 9h 30
- 8.2 Confirmation d'inscription :

Dates	de	à
28/03/2025	17h	19h
29/03/2025	9h 00	10h00

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **11h00**

Jours	Dates	Heures	Nb de course
J0	28/03/2025	12h 16h	Entrainement
J1	29/03/2025	11h	Courses à suivre
J2	30/03/2025	10h	Courses à suivre

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **13h 00**.

9 LIEU

L'épreuve se déroule sur le plan d'eau de Beaumont Saint Cyr 86130 Vienne.

10 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de types construit ou longue distance

11 ZONES DE NAVIGATION INTERDITES

La zone de protection des oiseaux zones est interdite à la navigation ainsi que 25m le long des berges. Ces zones sont considérées comme des obstacles. Elles sont matérialisées par des bouées coniques jaunes ou Blanches sur la berge Ouest du plan d'eau. La zone de protection des oiseaux est précisée en **Annexe « ZONES DE COURSE »**.

12. SYSTEME DE PENALITE

12.1 Application de, la RCV 44.1 (pénalité de deux tours).

12.2 *[DP] [NP]* Le non-respect de l'article 11 entraîne une disqualification sans instruction.

13 CLASSEMENT

Le classement est effectué comme prévu par l'annexe A4 des RCV, (classement à minima).

13.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

13.2 a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14 STATIONNEMENT A TERRE

[DP] [NP] Les bateaux et les remorques devront rester à l'emplacement qui leur a été attribué pendant qu'ils sont à terre.

15. ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par l'organisation

15.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester à plus de 100m de tout voiliers en course depuis le signal préparatoire de la première course jusqu'à ce que tous les bateaux finissent ou abandonnent ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

15.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

16 PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données

personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents.

Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18 PRIX

Des prix seront distribués

19 ARBITRES DESIGNES

- JUGES :
- PCC : Aline WILLIOT

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contactez :

Francis Chevalier (AO) 06 1194 0337 ou Aline WILLIOT Comité de course 06 2093 7705
la journée d'entraînement est offerte par Frédéric TRUCHET.

ORGANINATION A TERRE

- Soirée des coureurs : vendredi soir, à partir de 19h30
- Petit déjeuner : samedi et dimanche, à partir de 8h00
- Soirée de l'organisation : samedi 29 mars, 20h

Repas en soirée :

Le 28 mars, soirée coureur, organisée par les coureurs

Le 29 mars, soirée de l'organisateur « fondue en folie » (sur inscription sur le site du club avant le 14 mars 2025)

Hébergement :

Office de tourisme de Poitiers : <https://visitpoitiers.fr/decouvrir-grand-poitiers/infos-pratiques/>

Possibilités d'hébergement collectif : ARCHIPEL des tarifs ont été négociés sur présentation de l'inscription à la régata. Contact : lacdestcyr@archipel-vacances.fr 033 05 4952 0040

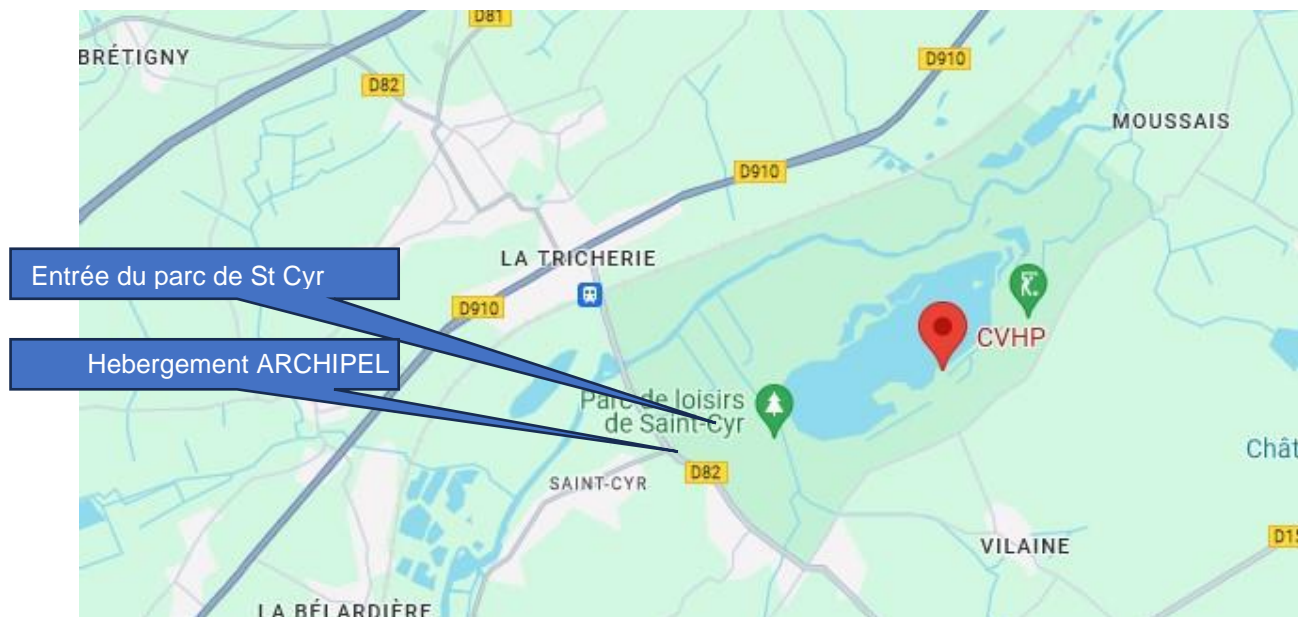
ATTENTION : pas de demi-pension, le petit déjeuner et repas du soir sont proposés par le club.

Pour la réservation, des ARRHEES sont attendus avant le 14 mars 2025

Camping-Car :

Pour la durée de l'évènement les camping-cars pourront stationner sur le parking des remorques de route.

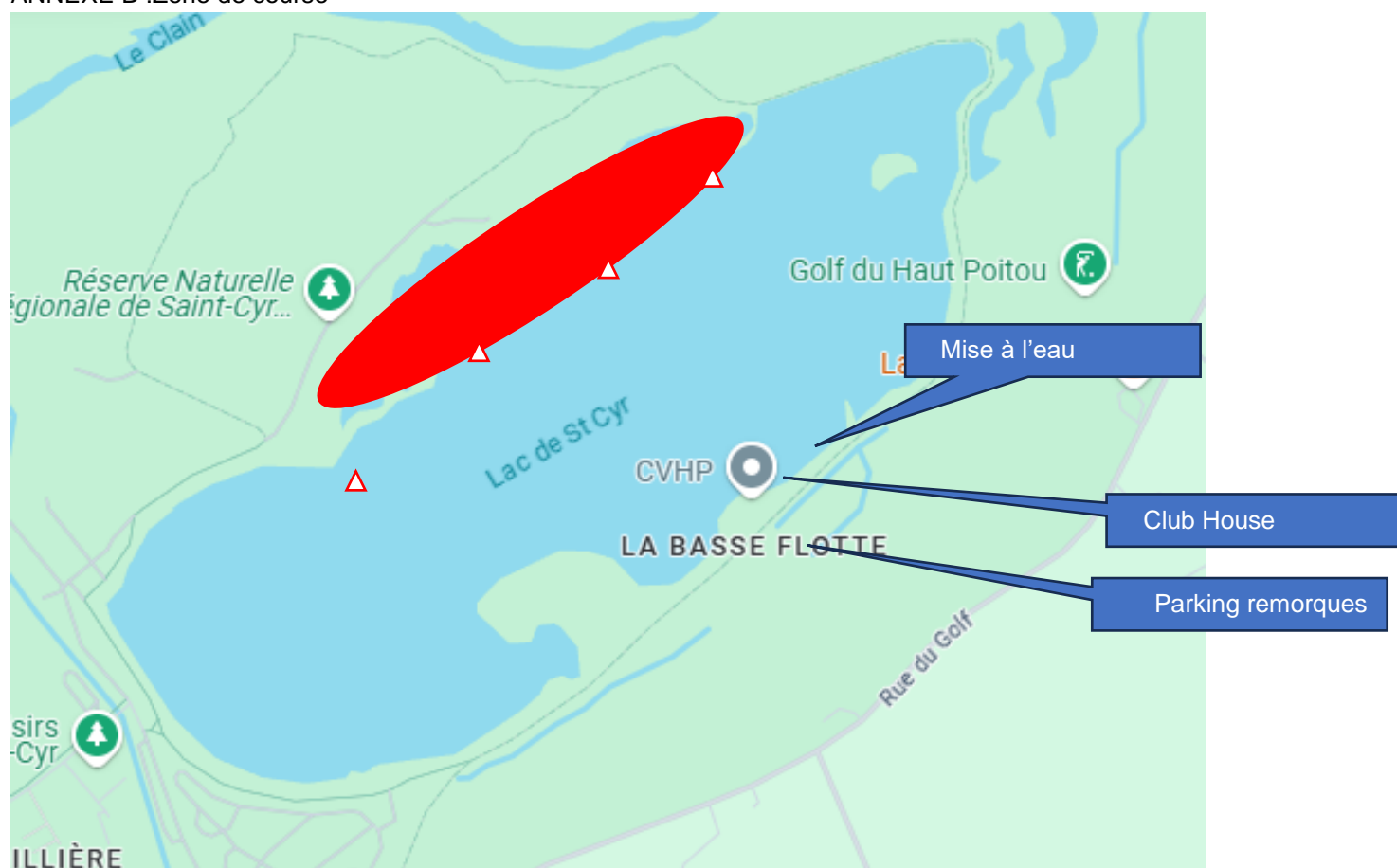
ANNEXE A : Plan d'accès




ADRESSE : Centre de Voile du Haut Poitou, Rue de la Bourdillière 86 130 BEAUMONT ST CYR
Prendre à droite à l'entrée de la base de loisirs

Le Lac de Beaumont st Cyr est situé sur le département de la Vienne entre Châtellerault et Poitiers
A deux pas du Futuroscope.

ANNEXE B : Zone de course



 Zone de protection des oiseaux : Toute navigation dans cette zone entraîne une pénalité.